

PREFET DES COTES D'ARMOR

<p>PREFECTURE DIRECTION DES RELATIIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES BUREAU DU DEVELOPPEMENT DURABLE</p>	<p>Compte-rendu de la Commission de Suivi de Site du 18 juin 2015</p>	<p>Page 1/4</p>
---	--	-----------------

OBJET DE LA SEANCE : Société EPC FRANCE – LA MOTTE

Président :

M. Eric QUILLIOU, Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales,

Présents :

Mme Ariane JAMIN, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, unité territoriale des côtes d'armor,

Mme Sylvie JONQUET, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, unité territoriale des côtes d'armor,

Capitaine Christophe LUCAS, service départemental d'incendie et de secours,

Adjudant Chef Jean-Noël CRÉZÉ ; gendarmerie de SAINT-BRIEUC,

Gendarme Olivier LE STER, gendarmerie de LOUDEAC,

M. Jean-Pierre GUILLERET, maire de LA MOTTE,

M. Olivier ALLARD, directeur régional société EPC FRANCE,

M. Christian GAUDIN, chef de dépôt société EPC FRANCE,

M. Robert BEUREL, riverain

M. Michel BROUDY, riverain

Mme Danièle BRAULT, préfecture, bureau du développement durable,

Absents excusés :

M. Lucien BIDAN, conseiller municipal, mairie de PLOUGUENAST,

M. Jean-Noël LAGUEUX, maire de LE CAMBOUT, représentant la CIDERAL,

M. Claude ROTH, directeur qualité sécurité société EPC FRANCE,

Ordre du jour	Horaires
<ul style="list-style-type: none"> - Adoption du compte-rendu du 28 novembre 2013, - Présentation par l'exploitant du bilan d'activité 2014 - Présentation des actions réalisées pour la prévention des risques (bilan HSE, bilan SGS, exercice POI,...) et de leur coût par l'exploitant, - Présentation des actions projetées pour la prévention des risques (amélioration, modifications, projets,...) et de leur coût pour l'année 2014 et perspectives pour l'année 2014 par l'exploitant, - Présentation par la DREAL des actions de l'administration depuis 2014 (inspection, examen étude de dangers..), - Questions diverses. 	15 H 00 – 16 H 30

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Pas de remarque, ni d'observation de la part des membres.

Le compte-rendu de la réunion du 23 novembre 2013 est approuvé.

M. QUILLIOU invite l'exploitant à présenter le bilan d'activité 2014.

PRESENTATION DU BILAN D'ACTIVITE 2014, DES ACTIONS REALISEES ET PROJETEES POUR LA PREVENTION DES RISQUES ET DE LEUR COUT PAR L'EXPOITANT

M. ALLARD, directeur régional d'EPC FRANCE présente :

les évolutions sur le site :

- Certification ISO 14001 et OSHAS 18001
- recrutement d'une animatrice sécurité

Le Bilan du SGS

Les Actions 2014 :

- actions de formation, audits et inspection, actions de contrôle et vérifications, actions d'exercices de sécurité, actions de sécurité diverses, accident et retour d'expérience (REX).
les moyens de protections et de préventions en matière de défense contre l'incendie, d'équipements de sûreté, de respect de l'environnement.

(ci-joint diaporama présenté lors de la commission et remis à chaque membre)

Plusieurs formations ont été menées en 2014 comprenant entre autre des formations réglementaires et des formations en interne sur la sécurité.

Par ailleurs des réunions de sécurité ont lieu chaque mois. Les salariés font part chaque jour des incidents éventuels.

A la question de M. QUILLIOU concernant le nombre de salariés dans l'entreprise, M. ALLARD indique que l'installation comporte 12 employés dont 4 embauchés récemment.

Chaque année ont lieu des exercices POI. Ils peuvent être effectués en dehors des heures d'ouverture du site.

Un exercice PPI (Plan Particulier d'Intervention) a également été réalisé sur le site en juin 2014.

M. QUILLIOU demande si les riverains présents ont des questions. En particulier à M. BROUDY qui est proche du site.

PRESENTATION DES ACTIONS DE L'ADMINISTRATION DEPUIS 2014

Mme Ariane JAMIN, Inspecteur de l'environnement de l'unité territoriale des Côtes d'Armor présente les différentes actions de l'administration qui ont été menées auprès de la Société EPC FRANCE sise à LA MOTTE. Il est rappelé la situation administrative de la société ainsi que l'évolution de la réglementation

(ci-joint diaporama présenté lors de la commission et remis à chaque membre)

Un projet d'ordonnance PPRT est en cours d'élaboration prévoyant l'assouplissement des modalités d'application des mesures foncières associées au PPRT mais en maintenant toujours l'objectif de la sécurité.

Il n'existe pas de mesures foncières associées au PPRT (approuvé en 2010) d'EPC FRANCE. Il est rappelé que dans le cahier de recommandation, il est préconisé la mise en place de films de protection sur les vitres des bâtiments pour éviter les bris de vitre en cas de surpression.

Un point d'information sur les évolutions réglementaires est fait en particulier sur le règlement C.L.P. (Classification, Labelling, Packaging) du 21 décembre 2008 et la directive Seveso 3 du 4 juillet 2012. Le nouveau règlement concerne la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances dangereuses et permet une harmonisation européenne des pratiques.

La directive Seveso 3, applicable depuis le 1^{er} juin 2015, intégrant la modification liée au règlement C.L.P prévoit la prévention et une meilleure gestion des accidents majeurs impliquant des produits chimiques. De nouvelles rubriques « 4000 » sont également créées (plus d'informations disponibles sur le site internet : <http://xxx.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/1-application-en-france-du-reglement-clp-et-de-la-a2296.html> - La plaquette d'information « Refonte de la nomenclature ICPE » est annexée à ce compte-rendu.

Aucune modification d'activité ou d'aménagement sur le site n'est à noter pour la société EPC FRANCE. Le site est concerné par la directive Seveso 3 avec, entre autres, la nouvelle rubrique « 4220 » stockage de produits explosifs et la modification du système de gestion de la sécurité (SGS).

M. LUCAS demande si le PPI est bien à jour.

QUESTIONS DIVERSES

M. LUCAS demande qu'elle est la capacité de stockage autorisée.

M. ALLARD répond qu'ils sont autorisés par arrêté préfectoral à stocker 70,25 T sur le site.

M. QUILLIOU demande où sont effectuées les livraisons en Bretagne.

MM ALLARD et GAUDIN répondent que la moitié des livraisons se font dans les Côtes d'Armor et le reste dans le grand Ouest.

M. QUILLIOU demande qu'elles sont les actions menées pour la prévention des risques.

M. ALLARD énumère les mesures prises :

- installation d'un téléphone au dépôt, le téléphone ne passant pas,
- mise en place de transpalettes électriques pour faciliter le travail des transporteurs.

M. BROUDY demande le nombre de salariés présents dans l'entreprise.

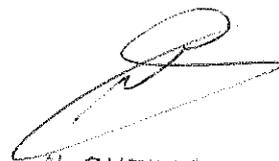
M. ALLARD indique que le site comporte 12 salariés. La formation est de 6 mois et pour acquérir une certaine compétence, il faut plus de temps ; les nouveaux salariés étant encadrés et doivent connaître tout la procédure avant d'être agréé (soit 3 à 4 mois).

M. GUILLERET demande si la production d'un casier judiciaire est nécessaire.

M. CRÉZÉ indique qu'un bulletin n°3 vierge est exigé.

Aucune question ni remarque supplémentaire n'étant formulée sur les deux présentations, la séance est levée à 16 H 30.

p/o Le Président,



N. QUEILLE